

Mission Territoires EELV présente :

Construire un état décentralisé pour retisser le lien

Une note dirigée par Damien Deville,
Mickaël Martinez et Ulf Clerwall



Sommaire

- 1** Construire un état des territoires
- 2** Ce qu'il nous faut d'Etat
- 3** Les communes, fer de lance de la démocratie
- 4** Politiser les intercommunalités
- 5** Le département, indispensable pour la solidarité
- 6** Les territoires ultras marins : vers une décentralisation inclusive
- 7** Conclusion - ce qu'il faut de confiance

Introduction

Se réappropriier les lieux, faire lien, ressentir individuellement comme collectivement un pouvoir d'agir, trouver dans chaque expérience de vie une capacité à sentir le monde et à se définir par rapport à celui-ci, **voilà peut-être la plus belle politique à construire.**

Nous en avons la conviction, cette dernière permettra de remettre du sens dans nos choix, de faire diversité, de trouver, face aux crises qui performent tous les jours le rideau de nos vies, des réponses adaptées à la singularité de chaque territoire, de réparer ce qu'il doit l'être, de forger une nouvelle cohésion, du local au national et vice versa, de trouver enfin les alternatives innovantes qui feront demain.

Dans le contexte actuel de la 5ème république, cela demande de porter une désirable et nécessaire **réorganisation territoriale**. L'abstention le prouve, la démocratie doit se revitaliser. La décentralisation offre un chemin pour cela.

Contrairement à une idée faussement utilisée, la décentralisation ne s'oppose pas constitutionnellement à l'État. Elle peut au contraire s'ancrer dans une évolution territoriale de ce dernier, pour que les échelons locaux nourrissent au quotidien une démocratie nationale vivante et ouverte. Contrairement à une autre idée reçue, réaffirmer la singularité de chaque espace n'est pas antinomique avec un sentiment d'appartenance à la société française. C'est davantage lorsque que les diversités sont reconnues que la confiance se forge et qu'une fresque commune peut se déployer. Autrement dit, lorsque les individus se sentent en capacité d'agir, ils arrivent davantage à s'approprier l'aventure collective. A ce titre, des exemples en Europe, comme la Suisse, l'Allemagne ou le Danemark montrent que des formes d'autonomie territoriales peuvent au contraire enrichir la cohésion nationale. D'autre part, mieux décentraliser ne permettrait-il pas de tenir compte au plus juste des solidarités de proximité, et ainsi de retisser le lien national ? Si tout risque de séparatisme n'est pas à exclure, concéder une marge de manœuvre juridique et politique plus importante à des échelons décentralisés, ne devrait pas remettre en cause l'indivisibilité républicaine, elle peut même, à l'image de la Suisse la renforcer. Dans tous les cas, la forme juridique de l'État ne détermine en rien la capacité de cohésion nationale. Cette dernière peut s'effriter dans une république centralisée autant que se renforcer dans une république décentralisée.

Dès lors, il convient de garder quelques idées fortes en tête pour parcourir le document qui suit : l'autonomie des collectivités territoriales n'est une entrave ni à l'unité de l'État, ni à l'intégrité du territoire – qui sont deux principes constitutionnels. L'Etat peut d'ailleurs formuler un nouveau contrat social source de cohésion, et de relations de qualités dans les quartiers et les villages. Car permettre à chaque territoire de se réinventer demande aussi une dynamique de redistribution entre des lieux qui vont bien et ceux qui, mordus par la rapide désindustrialisation de la France, ont besoin aujourd'hui d'opportunités nouvelles. Institutionnalisation de la relation et redistribution peuvent ainsi devenir les 2 piliers gardiens d'une décentralisation équitable et réussie.

Une autre hypothèse émane des exemples européens. Suisse et Danemark ont su prendre efficacement le virage de la transition sociale et écologique. Ils sont en avance par rapport à la France. Ce constat permet de lever un voile : la décentralisation ne freine pas les processus décisionnels. **Au contraire, une décentralisation bien pensée peut accélérer une prise de décision en dimensionnant de manière pertinente la prise de décision aux échelons adéquats.**

Enfin une dernière hypothèse est à garder en tête en lisant cette note. L'écologie politique, dans ses fondements théoriques, répond à un horizon fédéral. C'est-à-dire la capacité donnée à chaque région de porter ses singularités et de renforcer son pouvoir décisionnel. Cet horizon correspond à une forme d'idéal démocratique forgée depuis plusieurs décennies par l'écologie politique. Il nous semble néanmoins que cet horizon, face à l'épaisseur des symboles républicains que l'histoire française véhicule, est relativement lointain. Cette note, se veut davantage pragmatique en proposant un modèle territorial républicain décentralisateur pouvant être mis en place dans un contexte de 5ème comme de 6ème République. La note s'articule donc autour d'un modèle républicain indivisible mais fortement décentralisé. Elle pourra être complétée par des analyses fédéralistes, amenant les propos de cette note plus loin. Analyses avec lesquelles l'écologie politique doit rester en prise.

En attendant la mise en mouvement de la société française vers une société fédérale, la note ici présente formule des idées pour donner plus d'autonomie de décision aux institutions proches des citoyens. Nous proposons pour cela, en paraphrasant le concept d'Olivier Rouquan, de construire un « **État des territoires** » (Olivier Rouquan utilise lui le concept d' "Etat régional") et de faire de la décentralisation un principe de Constitution de la République. Face aux crises contemporaines, au risque de fractures, de désocialisation et au sentiment de mise à distance de sa propre vie qui compose actuellement un nombre croissant d'individus, repartir des espaces vécus et des relations de proximité qui en naissent permettront sûrement de construire une France apaisée, écologique et créative.

1) Construire un Etat des territoires

La région est un échelon idéal pour véhiculer l'imaginaire et les propositions de l'écologie politique. Elles sont suffisamment grandes pour penser une représentation d'un collectif important et une histoire par-delà des communautés territoriales, suffisamment grande pour être un garde-fou contre l'entre soi et le repli identitaire. Elle reste néanmoins suffisamment petite pour penser la résilience, et les interdépendances qui permettent l'émancipation de tous les êtres vivants. Elles nourrissent enfin de nouvelles écoles de pensée prometteuse qui accordent droit de cité aux non humains, à l'instar du mouvement et des penseurs et penseuses des « **biorégions** ».



Nous proposons de leur redonner un véritable rôle politique et représentatif. Une nouvelle approche juridique est nécessaire pour accompagner la décentralisation. Dans un État des territoires, les régions disposent d'une **relative autonomie législative** sur certains domaines préalablement définis par la Constitution. Les régions pourraient ainsi amender et compléter certaines loi nationales, en le motivant au nom de leurs spécificités notamment sur les sujets liés à la transition écologique, aux économies de proximités, aux équilibres paysagers, à l'aménagement du territoire, et aux processus liés aux services et aux solidarités. Cette approche par amendements peuvent être contrôlée par l'État et la constitution afin d'éviter les processus bloquants et d'éventuelles dérogations normatives, tout en accordant à certains territoires, à commencer par les outres-mers, une capacité d'amendement plus fortes du fait de leur position géographique et l'histoire singulière de leurs territoires.

Ce nouveau modèle régional pourrait être tempéré par la poursuite de l'indivisibilité républicaine, en amont de la loi, et en aval par un fort principe d'équité permettant une juste distribution de possibilité d'intervention, de financements et de compétences entre les régions. Cette démarche de redistribution est indispensable pour nourrir un sentiment d'appartenance à la société française. Le conseil constitutionnel pourrait devenir le gardien de ce pacte républicain qui redistribue.

Sur des propositions de loi nationales relatives aux territoires, et afin de respecter la possibilité d'amendements des régions, le Sénat pourrait proposer en première instance un remodelage de ces textes pour permettre appropriation et amendements par les régions ainsi repensées. **L'assemblée nationale n'aurait donc plus le dernier mot, un accord consensuel entre les deux chambres serait nécessaire à leur adoption.** Il s'agit ici d'un système à deux assemblées représentatives égalitaires. Dès lors, la voix des territoires serait mieux représentée dans les instances nationales et dans les chambres du Parlement.

Affirmons-le : la construction d'un État des territoires bouleverserait la 5ème république en dotant la région d'une légitimité politique forte. La région deviendrait ainsi non plus un simple rouage d'une machine centralisée française, mais une véritable instance diplomatique et législative, interface de dialogues et de confiance entre État et territoires et vice-versa. Cette métamorphose amène également la nécessité de réformer la manière dont fonctionnent les assemblées régionales. Le politologue Olivier Rouquan propose dans ce sens de lui donner un fonctionnement à travers deux organes : **une assemblée et un exécutif.** L'exécutif régional, responsable devant l'assemblée, aurait son président et un bureau exécutif. L'assemblée régionale aurait également un président. L'assemblée pourrait démettre le président de région et son équipe, à condition de trouver un gouvernement et un programme de substitution – et une nouvelle majorité de soutien. La région pratiquerait donc la séparation des pouvoirs et une forme de censure constructive.

Cette dynamique, rappelle le politologue Olivier Rouquan, expose néanmoins à deux risques importants : l'hégémonie de la région sur les autres échelons, à commencer par les collectivités territoriales, d'une part et la naissance de revendications indépendantistes, d'autre part.

Le premier risque peut être facilement contourné en articulant le renforcement politique des régions avec une nécessité de coopération avec les échelons locaux, en déterminant en détails les champs d’opération propre à chaque niveau. Dans le champ de la transition écologique, du développement économique, de l’aménagement, des transports et de la santé, la région pourrait proposer un maillage égalitaire pour chaque territoire, donner des repères, un rythme, des cadres. Les départements et les communes auraient ainsi des outils pour développer ces repères en fonction de leur singularité territoriale. Le département pourrait rester maître d’œuvre dans les domaines de l’action sociale, culturelle et éducative notamment en adaptant leur offre à des logiques de « pays » (à l’image des pays issus de la loi Voynet, devenus pour la plupart des pôles d’équilibre territorial et rural) afin de s’ancrer également dans les interdépendances entre nature et culture qui nourrissent des équilibres environnementaux. Les mouvements se revendiquant des « bio-régions » pourraient à ce titre participer à la formulation d’une nouvelle offre culturelle pour les territoires, participant à l’émergence, dès le plus jeune âge, d’une véritable éducation écologique renforçant par extension l’attachement au modèle décentralisateur. Nous détaillerons davantage les fonctions que nous proposons de donner aux communes et départements dans les parties suivantes. Au fond, le modèle de l’État des territoires clarifie les relations, sans pour autant éliminer l’autonomie des départements et communes.

Le risque séparatiste demeure de bien des manières une chimère. Les pays les plus décentralisés en Europe sont paradoxalement ceux où il existe le moins de revendications identitaires régionales, et donc le moins de risque de séparation. Lorsque la diversité de chaque échelon est reconnue, la confiance se noue plus facilement, et le sentiment d’unité est renforcé. Néanmoins, l’avenir ne pouvant jamais être prophétisé, l’Etat pourrait mettre en place des totems permettant de limiter un éventuel risque de séparation. En continuant d’abord à valoriser les legs de l’histoire et le récit égalitaire français, qui reste certes un horizon, mais un horizon synonyme de ciment. L’Etat pourra également s’appuyer sur le renforcement de l’autonomie des communes pour prévenir une émancipation régionale centrifuge.

Ainsi, la transformation de la société française en État des territoires apporterait un souffle nouveau à la légitimité **des régions qui seraient alors responsables face aux électeurs, car plus autonomes et visibles, et surtout en charge de mieux accompagner la riche diversité de leur territoire.** Un État centralisé étant souvent dans l’incapacité d’un tel accompagnement. Ces propositions permettent aussi de clarifier la décentralisation : jugée souvent trop technique lorsque des lois cherchent à la favoriser, elle devient ici politique et appropriable par tous les citoyens et toutes les citoyennes.

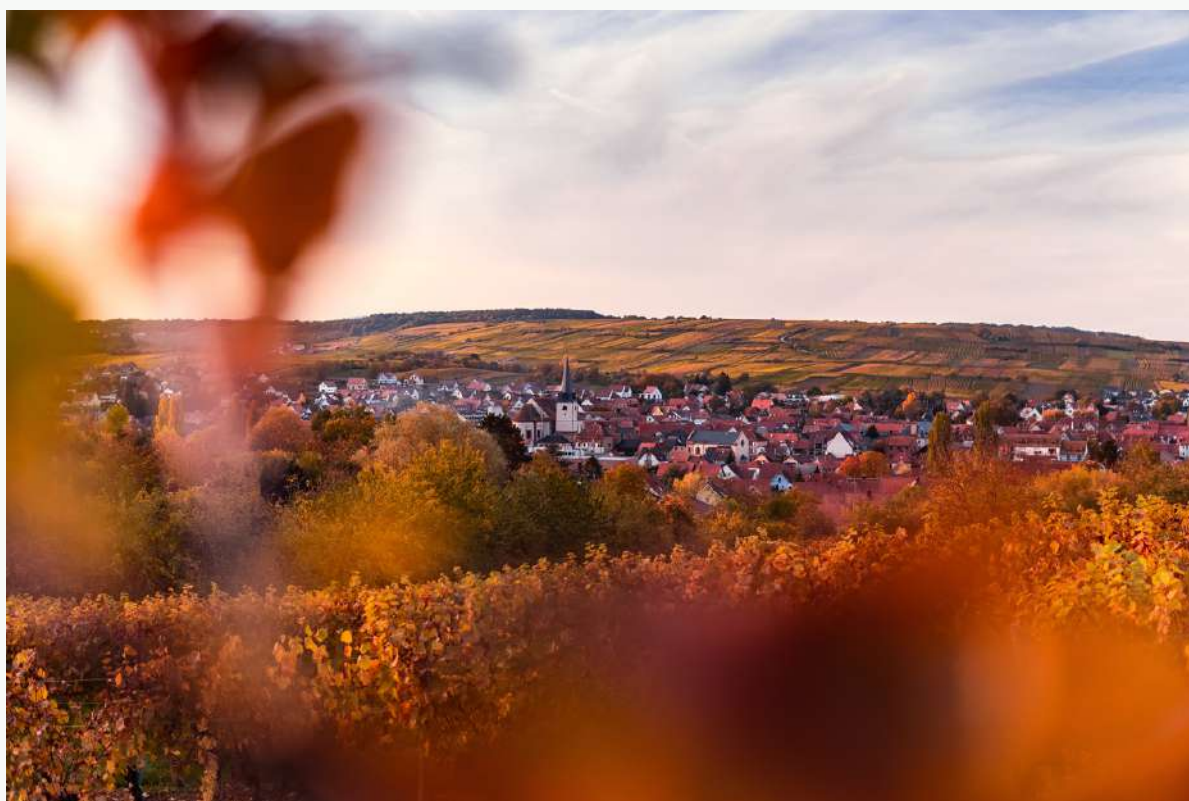
2) Ce qu'il nous faut d'Etat

Décentraliser invite nécessairement l'Etat à se concentrer davantage sur des missions essentielles. Au-delà de son rôle de représentativité sur la scène internationale des différentes régions françaises, l'État pourrait exercer un rôle de gestion des crises et d'arbitrage des différends locaux. Moderniser et muscler l'évaluation et le contrôle, telle est la première proposition. Tout octroi d'avantages doit être suivi d'effets. Si les engagements ne sont pas tenus, les partenaires doivent être sanctionnés. Il ne s'agit pas seulement de la légalité – du reste, trop abandonnée ces dernières années –, mais aussi de la gestion du budget, du respect des normes techniques, de la gestion des risques, de l'exercice du pouvoir de police administrative...

Ainsi, en dernier ressort et seulement en dernier ressort, l'État déconcentré doit pouvoir garantir le respect de la République indivisible, décentralisée, laïque, démocratique, écologique et sociale. Cela repose aussi sur sa capacité à sanctionner. À cet égard, la bonne pratique repose sur un contrôle motivé, excluant l'excès de procédure se révélant trop lourd pour les acteurs qui bénéficient du principe de confiance a priori. Les échelons déconcentrés pourraient davantage se consacrer à l'évaluation et à l'accompagnement des politiques territoriales, désormais pilotées essentiellement par les régions et les collectivités locales.



Par extension, les préfetures, les directions départementales et régionales de l'État deviendraient en partie obsolètes. Les missions qu'elles exerçaient aussi doivent se décentraliser. Cela n'empêcherait pas la présence de fonctionnaires de l'Etat dans les territoires, mais leur rôle se consacrerait à une évaluation continue de l'action décentralisée. Ces évaluations pourront faire naître des propositions et des partenariats État-collectivités pour améliorer la politique publique territoriale, renforçant par extension les réciprocitys entre l'État et les échelons locaux.



3) Les communes, fer de lance de la démocratie

Les habitants et habitantes de la France sont attachés à leur commune. Loin des concepts flous et un tantinet méprisants « de la France périphérique » ou des « invisibles de la république », les communes constituent **un centre du monde** dans la vie des individus. C'est là où commencent et se terminent nombre de sociabilités. C'est là où les enfants grandissent, où se pratiquent les loisirs, où se trouvent les commerces et certains services, où se déploient des paysages aimés, bref où se matérialise l'essentiel du vécu, des endroits les plus intimes aux engagements les plus visibles. Certes les mobilités, les changements d'habitude au travail, les études lointaines, la capacité à voyager, transforment les appropriations des communes. Mais malgré tout, la commune de résidence reste un repère important dans la vie des individus. Qu'importe la trajectoire de vie, aucun individu n'est périphérique à sa propre vie, aucun individu n'est périphérique à son (ou à ses) territoire(s) de vie.

Par extension, revaloriser les communes et catalyser le lien en leur sein peut nourrir l'éveil démocratique autour de la vie locale, du maire, des élus et des services publics associés. Les établissements scolaires, les associations locales, les équipements sportifs et culturels, les commerces, participent à l'attachement à la collectivité locale. Cet attachement explique très largement les raisons pour lesquelles les projets locaux autant que les choix des uns et des autres sont interrogés en permanence. Ainsi, la commune, plus que tous les autres échelons décentralisés, est ainsi politique et elle doit le rester. En effet, la municipalité offre une arène d'expression incomparable pour partager les opinions et les attentes sans médiation. **L'enjeu d'un « État des territoires » est donc à la fois de maintenir une vitalité démocratique communale et, ensuite, d'améliorer le dialogue entre communes et intercommunalité.**

Les communes disposent déjà des outils stratégiques d'urbanisme et d'aménagement. Un acquis à protéger : elles sont les seules à pouvoir en conscience limiter la consommation de nature et de ressources non renouvelables. Mais il arrive parfois, et c'est notamment le cas des petites communes, qu'elles manquent d'ingénierie et de moyens appropriés. L'intercommunalité peut aussi avoir un rôle pivot : en renforçant la mise à disposition de personnel qualifié et en écoutant davantage les mairies de son territoire. **Plusieurs études montrent que les maires des petites villes et des villages se sentent peu écoutés et relégués au sein d'intercommunalités trop grandes.** La loi dite engagement et proximité, votée en décembre 2019, instaure un pacte de gouvernance et une conférence des maires au niveau des intercommunalités. Mais peu systématisé, cet outil n'a pas encore su retisser le lien entre communes et intercommunalités.

A ce titre, l'Etat et les régions devraient garantir des résultats en matière de qualité des relations démocratiques entre commune et intercommunalité. L'écoute et la participation pourraient être évaluées de manière régulière tous les trois ans, en laissant les politiques et les administrations locales s'organiser librement. La décentralisation demande aussi de la souplesse dans les calendriers locaux.

En contrepartie, les intercommunalités doivent rendre davantage publics les éléments de leurs débats et les attentes des différentes mairies qui composent leur territoire. L'amélioration de la démocratie communale passe par une forme d'appropriation et de participation citoyenne continue. Cela peut passer par une mise en multifonctionnalité des espaces : les écoles peuvent aussi servir de lieu propice à l'éducation populaire civique les week-ends (cours d'adultes), les places publiques peuvent retrouver les joies de la palabre, les tiers-lieux, associations et infrastructures sportives pourraient également intégrer une dimension de médiation démocratique sur leur sujet respectives dans leurs programmations. **Ce réaménagement des espaces publics doit devenir une priorité des mairies**, car il détermine la qualité démocratique de chaque commune. Le géographe Henri Lefebvre doit son livre maître « le droit à la ville » a bien décrit qu'appropriation des espaces et engagements vont de pair dans les villes post-industrielles.

4) Politiser les intercommunalités

Les intercommunalités ont un rôle important à jouer dans un « État des territoires ». Elles peuvent niveler les capacités d'actions et les opportunités des différentes communes qui les composent. Elles sont également des territoires qui correspondent aux espaces vécus des habitant.es. Elles pourraient donc être motrices du développement économique et de l'aménagement durable de l'espace sur les mobilités et le renouvellement du bâti en fonction des normes sociales et écologiques.

Les intercommunalités doivent cependant toujours garder ce paradigme comme horizon car, actuellement, elles ont tendance à concentrer leurs politiques autour de certaines formes d'attractivité : accueil d'entreprises, croissance démographique, tourisme... De fait, elles ont tendance à créer des formes de concurrence avec les communautés voisines, l'existence des SCoT ne permettant pas toujours de lisser les effets de ces multiples concurrences.



Il s'agit donc d'en faire des territoires catalysant les liens entre toutes les parties prenantes. Les intercommunalités ainsi renouvelées doivent, auparavant, définir les enjeux du territoire de façon partagée, afin de mieux définir les singularités qui les composent. Les échelons supérieurs - départements, régions, État - doivent quant à eux servir de curseur et de guide pour l'intérêt général, facilitant les complémentarités et les coopérations. En leur donnant les ressources nécessaires, ils permettront d'éviter de tomber toujours dans les mêmes banalités, souvent écueils, de la course à l'attractivité.

Dans ce travail de redéfinition des intercommunalités, la place des habitants est essentielle. Les intercommunalités sont souvent des institutions peu appropriées par les habitants. Rapprocher intercommunalités et habitants permettraient ainsi de mieux définir les enjeux du territoire. La communauté « n'a d'autre choix que d'être une fabrique négociée d'un « commun » dessiné sur-mesure » comme l'explique justement le politologue Olivier Rouquan.

Pour reconnecter les habitants aux intercommunalités, se pose alors la question de l'élection au suffrage universel des représentants communautaires. Scénario porté par les écologistes depuis des années, il pourrait effectivement participer à une remise en démocratie des institutions intercommunales. Mais il existe un risque, par effet de levier, que ce scénario dépolitise la commune. Or l'échelon communal, dans la mesure où il reflète comme nous l'avons évoqué « un centre du monde » pour nombre d'individus, doit être l'un des principaux sièges de l'expression démocratique, des propositions et de l'engagement.

Afin de concilier la mise en démocratie des intercommunalités et la centralité des communes dans le jeu politique, nous proposons un scénario en deux temps. D'abord, que le président de l'intercommunalité ne puisse pas présider l'assemblée et surtout ne puisse pas être maire d'une commune de l'intercommunalité, au nom de l'équité des communes du territoire. Ces vices présidents et conseillers ne peuvent également pas être élus dans les conseils municipaux au nom du même principe d'équité. En deçà de cette proposition, les élus intercommunaux doivent être dans l'obligation de décrire leurs activités plusieurs fois par an devant le conseil municipal de leur commune, et pourquoi pas une fois par an devant les habitants de la commune. Cela permettrait de créer un débat continu entre les communes et l'intercommunalité.

5) Le département, indispensable pour la solidarité humaine et territoriale

La mise en mots d'un état des territoires ne serait pas complète sans évoquer le rôle que peut exercer les départements. Les territoires ont fortement évolué ces dernières décennies. Les métropoles ont tendance à concentrer les richesses et les opportunités aux détriments des autres types de territoire. Également, au sein d'un même département, on retrouve des dynamiques différentes entre des villes moyennes qui vont bien et d'autres qui concentrent des difficultés, entre des villages qui dépeuplent et d'autres qui à contrario subissent une pression démographique majeure. Ces contrastes, hérités de l'histoire, entraînent des concurrences et une défiance forte entre les intercommunalités qui ne disposent pas des mêmes armes pour penser leur développement. Les départements, en compléments des régions et de l'État, pourraient être des agents qui rééquilibrent les territoires, d'autant plus qu'ils sont souvent un interlocuteur privilégié des communes pour la solidarité territoriale et de nombreuses professions ou institutions sur le volet solidarité humaine.

Les intercommunalités doivent cependant toujours garder ce paradigme comme horizon car, actuellement, elles ont tendance à concentrer leurs politiques autour de certaines formes d'attractivité : accueil d'entreprises, croissance démographique, tourisme... De fait, elles ont tendance à créer des formes de concurrence avec les communautés voisines, l'existence des SCoT ne permettant pas toujours de lisser les effets de ces multiples concurrences.

Il s'agit donc de renforcer leur double approche à la fois stratégique et d'accompagnement de proximité. Cela doit passer par un accompagnement des territoires dans l'application des documents stratégiques (SCoT, SRADDET, trames vertes, bleues, brunes, blanches et noires, etc), en permettant des aller-retour permanents entre la réalité territoriales des communes et EPCI et les enjeux stratégiques plus larges propres au département. De même, les départements doivent accompagner les petites communes dans les processus d'ingénierie, et fournir des outils méthodologiques et financiers permettant l'émergence d'une démocratie pleine et entière à l'échelle des communes.



6) Les territoires ultras-marins : vers une décentralisation inclusive

La manière de nommer les territoires ultra-marins trahit un manque de considération. “Outre-mers”, “Dom Tom”, “Dom Com”, les îles sont sans cesse ramenées à une position périphérique, participant à un fort sentiment d’injustice et de mise en marginalité de l’histoire républicaine. De plus, leurs histoires singulières, leurs manières uniques d’habiter la terre, leurs cultures issues des héritages de trois continents, demandent à s’exprimer dans un tout politique uni. Face à cette diversité, la France montre la limite de son système actuel.

Nous proposons que les différentes suggestions amenées par cette note s’appliquent aux territoires ultra-marins. Considérées comme des régions à part entière, un droit législatif leur sera donné, leur permettant de composer des politiques publiques qui correspondent à leurs singularités. En échange, l’Etat s’engage à des dynamiques de redistribution juste et équitable entre les régions de l’hexagone et celles des territoires ultra-marins. Dans le système décentralisé que nous proposons, les territoires ultra-marins deviennent des régions fédérées comme les autres, renouvelant leurs droits, leurs pouvoirs d’agir mais aussi les devoirs qu’ils sont en droit de demander à l’Etat.

La décentralisation que propose cette note est inclusive. Une décentralisation suffisamment bien réussie pour que chaque territoire, qu’il soit métropolitain ou non, puisse agir de la bonne façon : en toute légitimité, avec les bons outils, sans avoir à demander des formes d’exceptions permises par un État français surplombant.

Conclusion - ce qu'il faut de confiance

La confiance est un mot qui est revenu régulièrement dans cette note. La centralisation peut en effet être perçue comme une manière de pratiquer le pouvoir marquée par le manque de confiance. L'Etat exerce un contrôle, il refuse la responsabilisation des échelons régionaux et locaux, et par extension la responsabilité des habitant.es des territoires. Également et contrairement à une idée reçue, la centralisation ne simplifie pas le modèle d'Etat. Au contraire, pour pouvoir centraliser, l'Etat est obligé de créer de la norme, un excès de norme pour diriger. Peu maniables, ces normes se confrontent parfois à des complexités territoriales pour lesquelles elles ne sont pas adaptées. Les élus locaux et les démarches citoyennes se voient alors limités dans leurs potentialités d'action, dans leurs projets, et dans les ambitions qu'ils portent pour leur territoire. Alors la démotivation autant que la défiance peut créer des conflits et des ruptures entre territoires et état et fissurer la cohésion sociale.

Réaffirmer la confiance aux territoires est au cœur de la décentralisation. Elle permettrait de proposer un nouvel horizon qui lie les gens et qui fait naître une nouvelle épopée dans les territoires. Avoir une capacité d'agir est toujours source d'émancipation, et toujours source d'un dialogue apaisé. Soyons courageux et réaffirmons cette nécessité : la décentralisation apparaît, de bien des manières, comme la seule solution pour construire une France qui puisse enfin abriter et réconcilier plusieurs France.

Aller plus loin

Cette note doit beaucoup aux travaux du politologue Olivier Rouquan qui ont inspiré le chemin que suit ce document, autant que certains concepts clés. Quelques-uns de ses travaux pourraient guider un renouveau pour l'écologie politique :

- Claudy Lebreton et Olivier Rouquan, « Pour une république régionale », note pour la fondation Jean Jaurès, 2021,
url : <https://www.jean-jaures.org/publication/pour-une-republique-regionale/>
- Claudy Lebreton et Olivier Rouquan, « Régénérer la république par les territoires », note pour la fondation Jean Jaurès, 2021,
url : <https://www.jean-jaures.org/publication/regenerer-la-democratie-par-les-territoires/>
- Olivier Rouquan, « En finir avec le président ! », éditions François Bourin, 2017.
- Olivier Rouquan, « Culture territoriale », éditions Gualino, 2016.

Nos propos sur l'attractivité des territoires et sur les métropoles ont été inspirés, entre autres, par les travaux de Jennifer Robinson, Olivier Bouba Olga et ceux de Guillaume Faburel :

- Jennifer Robinson, « ordinary cities : between modernity and Development », Gary Bridge editions, 2005.
- Olivier Bouba Olga et al, « Dynamiques territoriales : Eloge de la diversité », éditions Atlantique, 2017.
- Guillaume Faburel, « les métropoles barbares », le passager clandestin, 2019.

Penser et porter les interdépendances entre nature et culture à l'échelle des territoires – ce qui peut être la principale matrice de l'écologie politique - a été inspiré par une diversité de travaux dont voici une petite sélection :

- Corine Pelluchon, « Réparons le monde : humains, animaux, nature », éditions Payot et Rivages, 2020.
- Damien Deville et Pierre Spielwoy, « Toutes les couleurs de la Terre », éditions Tana, 2020.
- Lise Bourdeau-Lepage et al, « Réinterroger les liens entre urbain et rural : interconnexion et coordination des territoires », revue de géographie, économie et société, 2021.
- Augustin Berque « Ecouter la Terre », éditions le Pommier, 2022.



Nous contacter

- Damien Deville : damien.deville78@gmail.com / 06 71 07 53 70
- Mickaël Martinez : mickaelm65@hotmail.fr / 06 45 43 01 35
- Ulf Clerwall : clerwall@yahoo.fr / 06 12 75 11 35